

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Charlotte Leclerc

<https://www.cadre21.org/membres/53e3e3db77dbbbff202075d8>

Date d'obtention : 2022-01-21 01:02:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement il faut être à l'écoute, rassurer l'auteur du signalement et de la victime. Ensuite, il faut évaluer l'incident et vérifier les informations individuellement auprès des jeunes impliqués ou aux témoins et remplir avec chacun d'eux la grille d'information. Après analyse de la situation, on estime si c'est un acte impulsif ou un acte malveillant. Nous appliquons ensuite les étapes à suivre selon l'acte. Dans le cas d'un acte impulsif, nous devons rencontrer le jeune investigateur pour obtenir sa version des faits. Si nous avons un doute qu'il a en sa possession de la pornographie juvénile, on doit lui confisquer temporairement tous les appareils électroniques ou il peut y en avoir et les mettre dans des sacs scellés devant l'élève. Une fois l'intervention terminée nous devons communiquer immédiatement avec le policier responsable. Si nous avons des doutes que l'acte soit malveillant, communiquer aussi rapidement avec le policier et il prendra en charge la suite.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans la première mise en situation, c'est l'amie de Meghan qui est inquiète pour elle, lors de mon analyse, j'aurais rencontré Meghan en premier, mais avec votre explication, j'ai bien compris que c'est l'auteur du signalement avec qui je dois intervenir en premier. Je retiens aussi le fait que même dans une situation où il y a échange consenti, on applique automatiquement la méthode Sexto.

Dans la deuxième, je retiens surtout le fait qu'il est très important de remplir la grille d'évaluation pour connaître les faits exacts pour ensuite intervenir de la meilleure façon et faire de la prévention envers les élèves.

Dans la troisième, le fait de voir les conséquences d'envoyer une ou plusieurs photos peut avoir sur la victime, les personnes impliqués ou les témoins m'attriste beaucoup, encore là l'importance de la prévention, il n'y en aura jamais de trop.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, l'étape qui me semble la plus délicate est de rencontrer les victimes et les témoins, parce qu'au moment de la première rencontre, ils sont habituellement déstabilisés émotionnellement. Je me mets à leurs places et de penser aux conséquences et impacts (physiques, psychologiques, sociales, judiciaires et financiers) auquel ils font face, doit être très difficile.